

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00804
Numéro SIREN : 510 825 607
Nom ou dénomination : CMF BAT

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2021 sous le numéro de dépôt 2964

CMF BAT
Société à responsabilité limitée
au capital de 80000 euros
Siège social : 46 RUE ALEXANDRE DUMAS
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
510825607 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31/08/2020

Le 31/08/2020,
à Heures
CRETEIL,

Monsieur. Serhat KIS

demeurant 12 CHEMIN DES JONCQUILLES 91250 TIGERY

Propriétaire de la totalité des 5000 parts de 16 euros chacune composant le capital social de la Société CMF BAT,

Associé unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- La transformation de la Société en Société par actions simplifiée ;
- L'adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- La désignation du Président.
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article «Siège social» des statuts
- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE - DECISION - APPROBATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT

L'ACTIF SOCIAL

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et du rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social de la Société et les éventuels avantages particuliers conformément aux dispositions des articles L 223-43 et L 224-3 du Code de commerce, constate que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social et approuve expressément cette évaluation et constate qu'aucun avantage particulier n'a été consenti au profit d'associés ou de tiers.

SK

DEUXIEME - DECISION - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR

ACTIONS SIMPLIFIEE

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance et du rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social et les éventuels avantages particuliers établi conformément aux dispositions des articles L 223-43 et L 224-3 du Code de commerce, décide, en application des dispositions des articles L 223-43 et L 227-3 dudit Code de commerce, de transformer la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les Sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 80 000 euros. Il sera désormais divisé en 5000 actions de 16 euros chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront intégralement attribuées à l'associé unique à raison de Une action pour Une part.

Les fonctions de Gérant, exercées par : Monsieur Serhat KIS prennent automatiquement fin ce jour, du fait de la transformation.

TROISIEME - DECISION - ADOPTION DES STATUTS

En conséquence des décisions qui précèdent, l'associé unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa forme nouvelle de Société par actions simplifiée, dont le texte demeurera annexé au présent procès-verbal.

QUATRIEME - DECISION - NOMINATION DES DIRIGEANTS

L'associé unique décide qu'il exercera les fonctions de Président de la Société pour une durée illimitée.

CINQUIEME - DECISION - EXERCICE SOCIAL

L'associé unique décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31/12/2020, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

SK

L'associé unique statuera sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés à l'associé unique ou répartis entre les associés s'ils sont plusieurs suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de Société par actions simplifiée.

SIXIEME - DECISION - CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE LA TRANSFORMATION

L'associé unique, comme conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

SEPTIEME - DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de 46 Rue Alexandre DUMAS 94190 VILENEUV SAINT GEORGES à Bâtiment ALLIGATOR 2, Lot n° 9 au 520, Rue Blaise Pascal 77550 MOISSY CRAMAYEL, à compter 01/09/2020.

En conséquence, l'article «Siège social» des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 3 - Siège social

Le siège social est fixé à Bâtiment ALLIGATOR 2, Lot n° 9 au 520, Rue Blaise Pascal 77550 MOISSY CRAMAYEL. »

Le reste de l'article est sans changement.

HUITIEME - DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES LEGALES

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

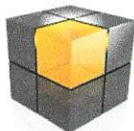
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique



Mme Armande RANGASSAMY MOUTA
Contrôle des Finances Publiques

Inscrit à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
CRETEIL
Le 30/09/2020 Dossier 2021 00006890, référence 9404P61 2020 A 08429
Enregistrement : 125 € Penalties : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros



**TICHEMENI
CONSULTING**

Expertise comptable – Commissariat
aux comptes – Audit – Conseils en
gestion & Finance

CMF BAT

Société à responsabilité limitée

au capital de 8 000 euros

46 RUE ALEXANDRE DUMAS

94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

510 825 607 RCS de CRETEIL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PREVU AUX ARTICLES L.223-43 ET L.224-3 DU
CODE DE COMMERCE SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE**

Assemblée Générale Extraordinaire

Du 31/08/2020.

TICHEMENI Emmanuel

Etablissement Principal : 76 Rue Jean Jaurès, 92800 Puteaux N° SIRET 519 104 98800034 NAF : 6920Z NNI : 158 12 993 220 16 83

Etablissement Secondaire : 63 Avenue Jean Jaurès, 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, SIRET : 519 104 988 00042

Tel 01 77 62 51 45 Port : 07 81 57 55 70

Email : emmanuel.tchemeni@gmail.com Site : <http://tchemeni-consulting.fr>

EST



Expertise comptable – Commissariat
aux comptes – Audit – Conseils en
gestion & Finance

CMF BAT

Société à responsabilité limitée

au capital de 8 000 euros

46 RUE ALEXANDRE DUMAS

94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société SARL CMF BAT en société par action simplifiée (SAS)

Messieurs,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 31 juillet 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social;

TCHEMENI Emmanuel

Etablissement Principal : 76 Rue Jean Jaurès, 92800 Puteaux N° SIRET 519 104 98800034 NAF : 6920Z NNI : 158 12 993 220 16 83

Etablissement Secondaire : 63 Avenue Jean Jaurès, 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, SIRET : 519 104 988 00042
Tel 01 77 62 51 45 Port : 07 81 57 55 70

Email : emmanuel.tchemeni@gmail.com Site : <http://tchemeni-consulting.fr>

E-Tc



**Expertise comptable – Commissariat
aux comptes – Audit – Conseils en
gestion & Finance**

- Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous avons disposé, pour l'accomplissement des missions ainsi définies des comptes annuels au 31 décembre 2019.

Sur la base des diligences accomplies, nous sommes en mesure de vous faire part des conclusions suivantes dans le cadre de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Capitaux propres et capital social

Postes	Exercice clos au 31/12/2019
Capital social	80 000,00 euros
Capitaux propres	265 197,00 euros

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres de la société, apprécié sur la base des documents arrêtés au 31 décembre 2019 qui nous ont été communiqué et que nous avons vérifiés, est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Paris, le 15 août 2020.

Emmanuel TCHÉMENI.

Commissaire aux comptes.

TCHÉMENI Emmanuel
Expert-comptable inscrit à l'OEC
76, rue Jean Jaurès
92800 PUTEAUX
SIRET : 519 104 988 00034
Tél. 01 77 62 51 45 Port. 07 81 57 55 70

TCHÉMENI Emmanuel

Etablissement Principal : 76 Rue Jean Jaurès, 92800 Puteaux N° SIRET 519 104 98800034 NAF : 6920Z NNI : 158 12 993 220 16 83

Etablissement Secondaire : 63 Avenue Jean Jaurès, 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, SIRET : 519 104 988 00042
Tel 01 77 62 51 45 Port : 07 81 57 55 70

Email : emmanuel.tchemeni@gmail.com Site : <http://tchemeni-consulting.fr>

TOHMEI INTERNATIONAL
 Export Company - 1987
 10, rue Jean Jaurès
 92000 PUTEAUX
 FRANCE
 TEL: 01 77 52 61 45 FAX: 01 77 52 10

TOHMEI INTERNATIONAL
 Export Company - 1987
 10, rue Jean Jaurès
 92000 PUTEAUX
 FRANCE
 TEL: 01 77 52 61 45 FAX: 01 77 52 10

Product	Quantity	Unit Price	Total Price
TOHMEI 1000	1000	1000	1000000
TOHMEI 2000	2000	2000	4000000
TOHMEI 3000	3000	3000	9000000

TOHMEI INTERNATIONAL
 Export Company - 1987
 10, rue Jean Jaurès
 92000 PUTEAUX
 FRANCE
 TEL: 01 77 52 61 45 FAX: 01 77 52 10

TOHMEI INTERNATIONAL
 Export Company - 1987
 10, rue Jean Jaurès
 92000 PUTEAUX
 FRANCE
 TEL: 01 77 52 61 45 FAX: 01 77 52 10



TOHMEI INTERNATIONAL
 Export Company - 1987
 10, rue Jean Jaurès
 92000 PUTEAUX
 FRANCE
 TEL: 01 77 52 61 45 FAX: 01 77 52 10